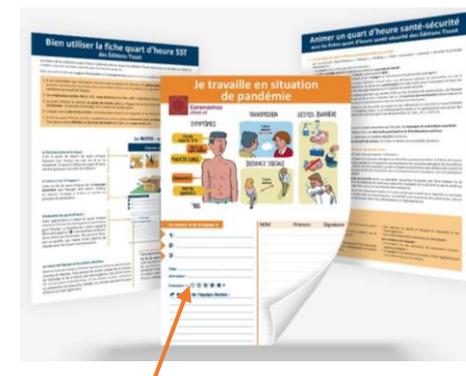


Subvention Assurance Maladie – Covid-19 à compter du 18/05/2020 => Cliquer [ICI](#)

Cette Subvention Prévention TPE est destinée à financer :

Des mesures barrières et de distanciation physique :

- Mesures permettant d'isoler le poste de travail des contacts (prise en charge de la pose de vitre, des plexiglas, des cloisons de séparation, des bâches, des écrans fixes ou mobiles)
- Mesures permettant de guider et faire respecter les distances sociales (prise en charge
 - o des guides files
 - o des poteaux et grilles,
 - o d'accroches murales,
 - o de barrières amovibles,
 - o des cordons et sangles associés de chariots pour transporter les poteaux, les grilles, les barrières et les cordons)
- Locaux additionnels et temporaires pour respecter les distances sociales (prise en charge du montage/démontage et 4 mois de location)
- Mesures permettant de communiquer visuellement hors support à transmettre (prise en charge d'écrans, tableaux, support d'affiches, affiches)



A noter : Les éléments à usage unique (scotchs, peintures, rubans, films plastique, recharges paperboard, crayons, feutres, etc.) ne sont pas pris en charge.

Des mesures d'hygiène et de nettoyage :

- Installations permanentes permettant le lavage des mains et du corps (douches) (prise en charge du matériel installé et des travaux de plomberie nécessaires à l'installation)
- Installations temporaires et additionnelles telles que toilettes/lavabos/douches (prise en charge de l'installation / enlèvement et 4 mois de location)

En option : financement de masques, visières et du gel hydro alcoolique uniquement si au moins une mesure barrière et de distanciation physique listée ci-dessus est mise en place.

Financement

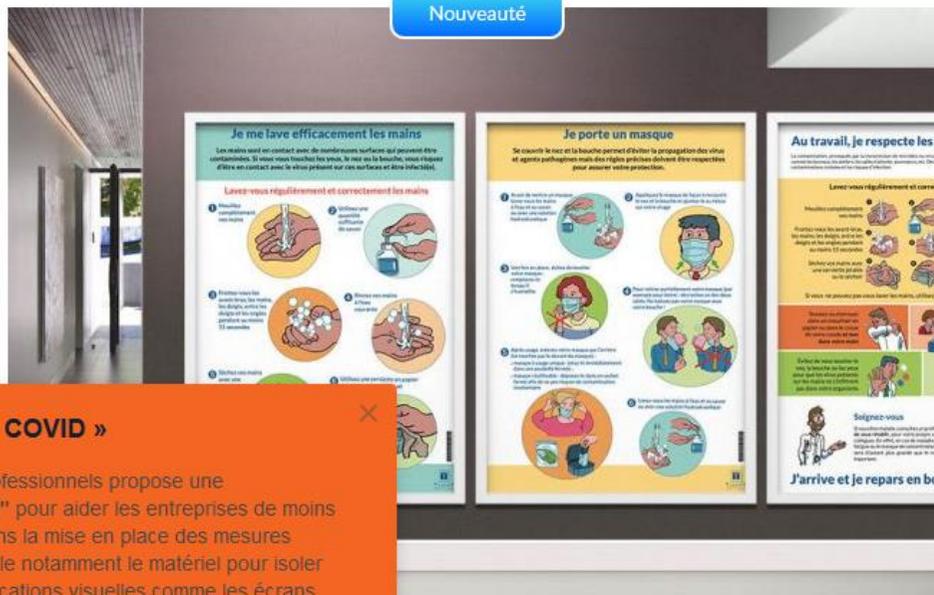
L'entreprise pourra bénéficier de la subvention pour les équipements et consommables listés dans le chapitre 4 « Eléments financés » à hauteur de 50% du montant hors taxes (HT) de son investissement.

L'investissement de l'entreprise devra être de 1 000 € HT minimum et de 10 000€ HT maximum. Le montant de la subvention versée par la caisse sera entre 500€ et 5 000€.

Une entreprise multi-établissements pourra faire plusieurs demandes (1 par établissement) pour cette subvention si son effectif total reste inférieur au seuil de 49 salariés mais le total des montants versés par la caisse ne pourra pas dépasser 5000€.

Pour vous assurer une prise en charge de vos dépenses liées à l'achat de gel hydro-alcoolique, masques, visières, vous avez la possibilité d'acheter le pack affichage, proposé en page 2, Il vous permet de ce fait de bénéficier de la subvention à la fois pour l'achat du pack affichage et de vos consommables effectués depuis mars 2020. De plus, avec notre code promo, **MARQUESDOC**, vous bénéficiez d'une remise de 10 euros pour l'achat de ce pack.

Pack 5 affiches prévention des contaminations



Subvention « Prévention COVID »

L'assurance maladie - risques professionnels propose une subvention "Prévention Covid" pour aider les entreprises de moins de 50 salariés qui investissent dans la mise en place des mesures barrières et de distanciation sociale notamment le matériel pour isoler les postes de travail, les communications visuelles comme les écrans, les tableaux, les support d'affiches, les affiches, etc.

Pack 5 affiches
99,99€^{HT}

Ajouter au panier

Étre rappelé par un conseiller

Télécharger la fiche et le bon de commande

Cliquez sur le lien suivant : <https://www2.editions-tissot.fr/produit/pack-affiches-prevention-des-contaminations/>

Cliquez sur « **Ajouter au panier** » puis « **Accéder à votre panier** »

Page suivante renseigner le **Code promo** suivant : **MARQUEDOC**, il vous fait bénéficier d'une **remise de 10 euros** (c'est mon code promo pour mes clients).

Une fois que vous aurez acheté votre pack d'affiches, **vous pourrez prétendre à l'aide financière de l'Assurance Maladie pour l'achat de ce pack et de vos consommables**. Car les affiches font partie des mesures financées et donnent droit de ce fait au remboursement des masques, gel hydro-alcoolique et visières.



Si vous commandez, prévenez moi SVP :

- par mail à contact@mciprevention.fr
- par téléphone au 06.22.92.68.51